

Direction eau et assainissement

Maison de l'Agglomération
 Esplanade du Péristyle - Lorient
 N°Vert : 0800 100 601 Fax : 02-90-74-75-63
 contact-eau@agglo-orient.fr
 www.orient-agglo.fr

Horaires ouvertures :

Lundi : 8h30-17h15
 Mardi au jeudi : 8h30-12h15 et 13h30-17h15
 Vendredi : 8h30-16h30

Services d'urgence :

Eau Lorient, Lanester, Port-Louis : 06-86-27-26-40
 Assainissement Lanester, Port-Louis : 06-18-44-11-35
 Assainissement Lorient : 09-69-32-35-29 (VEOLIA)
 TVA intracommunautaire : FR 47200042174

Nom de l'abonné : M JACQUES DUPOND
 Adresse du branchement : 18 RUE DU DOCTEUR LOUIS
 PORT-LOUIS

**M JACQUES DUPOND
 18 RUE DU DOCTEUR LOUIS
 56290 PORT-LOUIS**

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

N° : 012017000XXXX X du JJ/MM/2017

présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation estimée 120m³

	Montants TTC
Eau	233,18 €
Assainissement	207,71 €
Organismes publics Agence de l'Eau	61,74 €

TOTAL DE LA FACTURE TTC 502,63 €

A PAYER avant le JJ/MM/2017

Possibilité de paiement en ligne :
 - se connecter sur le site : www.tipi.budget.gouv.fr
 - identifiant collectivité : **006154**
 - référence de la dette TIPI : **2017-EN-00-XXXXXXXXXXXXXX**

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droit concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPAXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 ICS : FR18EAU002402
 Référence : 012017000XXXX Montant : 502,63 €
 Créancier : CFP LORIENT COLLECTIVITES

**CENTRE D ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9**

Montant en euros
502,63

Le TIP, c'est simple
 Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

DATE et LIEU	SIGNATURE
--------------	-----------

En cas de modification, joindre un Relevé d'identité bancaire
 IBAN : FRXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
 Titulaire du compte : DUPOND

FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES
 CEDEX 9

XXXXXXXXXXXXX DUPOND

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

50263

DETAIL DE VOTRE FACTURE N° 2 017 XX XXXXXXXXXXXXXXX A

Ancien relevé		Nouveau relevé		Consommation	Facturé	Commentaires
Date	Index	Date	Index			
01/01/2017	1200 (r)	31/12/2017	1320 (r)	120	120	

R= Index relevé
E= Index estimé

LIBELLE	Période	Base	Unité	Prix Unitaire	Montant HT (€)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)
Abonnement EAU 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	365	J	0,15112	62,50	5,50	3,44	65,94
Consommation EAU 0-30m ³ 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	30	m ³	0,70000	21,00	5,50	1,16	22,16
Consommation EAU 31-120m ³ 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	90	m ³	1,52800	137,52	5,50	7,56	145,08
TOTAL EAU					221,02		12,16	233,18
Abonnement ASSAINISSEMENT 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	365	J	0,07397	37,03	10,00	3,70	40,73
Consommation ASSAINISSEMENT 0-30m ³ 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	30	m ³	1,09100	32,73	10,00	3,27	36,00
Consommation ASSAINISSEMENT 31-120m ³ 2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	90	m ³	1,32300	119,07	10,00	11,91	130,98
TOTAL ASSAINISSEMENT					188,83		18,88	207,71
Lutte contre la pollution	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	m ³	0,30000	36,00	5,50	1,98	37,98
Modernisation des réseaux de collecte	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	120	m ³	0,18000	21,60	10,00	2,16	23,76
TOTAL ORGANISMES PUBLICS AGENCE DE L'EAU					57,60		4,14	61,74
Total de la facture					467,45		35,18	502,63

Vos factures d'eau et d'assainissement sont à conserver durant 5 ans. Aucun duplicata de factures ne sera délivré

« Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales. »

Voies de recours :

Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent titre (art. L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée sur ladite facture en saisissant directement le tribunal judiciaire.

AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public. Utiliser l'enveloppe prévue à cet effet et joindre obligatoirement le « volet TIP » non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone, sans plier, ni agraffer.

- Paiement en espèces (interdit pour les factures de plus de 300 € à la Trésorerie de Lorient Collectivités, 5 rue Benjamin Delessert - 56317 Lorient Cedex, muni du TIP non signé.

Par prélèvement automatique : pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la Direction eau et assainissement.

Par virement sur le compte de la Trésorerie de Lorient Collectivités :

IBAN / FR92 3000 1004 88CS 6200 0000 030

SWIFT / BDFERPPCCT

RECLAMATIONS - RECOMMANDATIONS

(Prière de signaler à la direction eau et assainissement tout changement d'adresse).

LORIENT AGGLOMERATION

Monsieur le Président

Direction eau et assainissement

CS 20001

56314 Lorient Cedex